

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Finances : Affectation des résultats 2024 – Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, M. VUILLEMIN Benoit

Excusés :

Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme SEGARD Violette donnant pouvoir à Mme CASTILLON Nathalie

Absents :

M. FABREGUES Daniel
M. GAULARD Claude,
M. MOREL Christian
Mme PRAOM Margaux

Madame BAUD GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2311-5 du CGCT ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/24 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Principal de la Ville de Saône ;

Vu l'avis de la Commission n°1 – Finances du 05 mars 2025 ;

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Exécution budgétaire 2024	2 422 868.97	2 553 934.65
	Résultat d'exécution budgétaire 2024		131 065.68
	Résultat antérieur reporté (002)		2 336 151.41
	Résultat		2 467 217.09
SECTION D'INVESTISSEMENT	Exécution budgétaire 2024	729 909.56	910 868.78
	Résultat d'exécution budgétaire 2024		180 959.22
	Résultat antérieur reporté (001)	-303 940.70	
	Résultat	-122 981.48	
Résultat de clôture 2024			2 344 235.61
Restes à réaliser au 31/12/24		30 130.04	25 675.13
Résultat cumulé 2024 (restes à réaliser)			2 339 780.70

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Considérant les éléments suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** les résultats comme suit :
 - A l'excédent de fonctionnement (R002)2 339 780.70€
 - A l'excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)127 436.39€
 - Au déficit d'investissement reporté (D001)122 981.48€

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 25 mars 2025

M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORÉRIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.